Guide d'utilisation : TSI-Déclaration Mensuelle

Introduction

L’objectif de ce manuel est de présenter les fonctionnalités principales du module, illustrer leur utilisation à travers des écrans de l’application et fournit des instructions pratiques pour réaliser les opérations quotidiennes.

Ce document constitue une référence pratique pour :

- Comprendre la logique de fonctionnement du module
- Naviguer entre ses différents écrans
- Exploiter efficacement les fonctionnalités mises à disposition

Description du Déclaration Mensuelle

TSI – Déclaration Mensuelle est une fonctionnalité de l’ERP TSI destinée à assurer la gestion des obligations déclaratives réglementaires imposées par l’administration fiscale, notamment celles liées aux déclarations mensuelles transmises via la plateforme TEJ.

Présentation du Déclaration Mensuelle

La Déclaration Mensuelle est une fonctionnalité permettant de préparer, calculer et imprimer les déclarations mensuelles relatives aux différents impôts et taxes, en s’appuyant sur les données issues principalement des modules Paie et Gestion Commerciale.

Elle couvre notamment :

- La retenue à la source sur salaires
- La retenue à la source sur fournisseurs
- La Taxe sur la Formation Professionnelle (TFP)
- Le Fonds de Promotion des Logements pour les Salariés (FOPROLOS)
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Les autres droits et taxes (FODEC, droit de consommation)
- Les autres chiffres d’affaires non soumis à la TVA

- La Taxe sur les Collectivités Locales (TCL)

Principe de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de la Déclaration Mensuelle repose sur les étapes suivantes :

- Sélection de la période de déclaration (année et mois)
- Récupération automatique des données fiscales à partir des modules Paie, Gestion Commerciale
- Calcul automatique des assiettes et des montants par type d'impôt et de taxe
- Vérification des résultats par l'utilisateur
- Génération des états et imprimés nécessaires au dépôt de la déclaration

Chaque déclaration est rattachée à une période unique et bénéficie d'un suivi.

Déclaration Mensuelle :

Pour traiter une déclaration mensuelle, l'utilisateur doit accéder au module Comptabilité Générale, puis au menu Déclaration, et enfin au sous-menu Déclaration mensuelle.

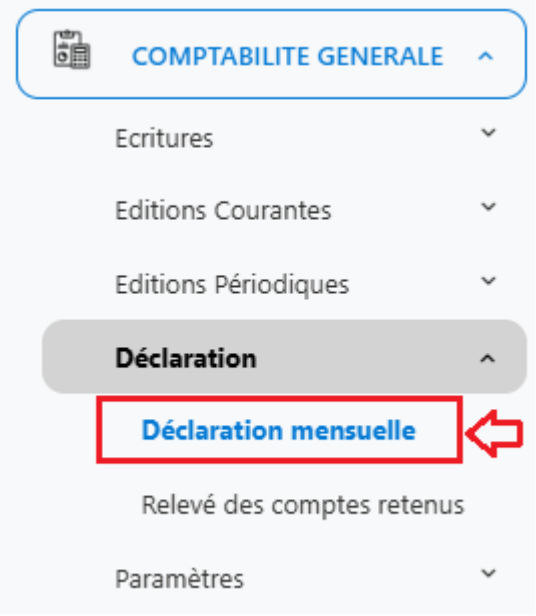


Figure 1 : Menu Déclaration

L'écran de la Déclaration Mensuelle est structuré en deux parties principales :

- Une zone d'en-tête
- Une zone des données composée de trois onglets

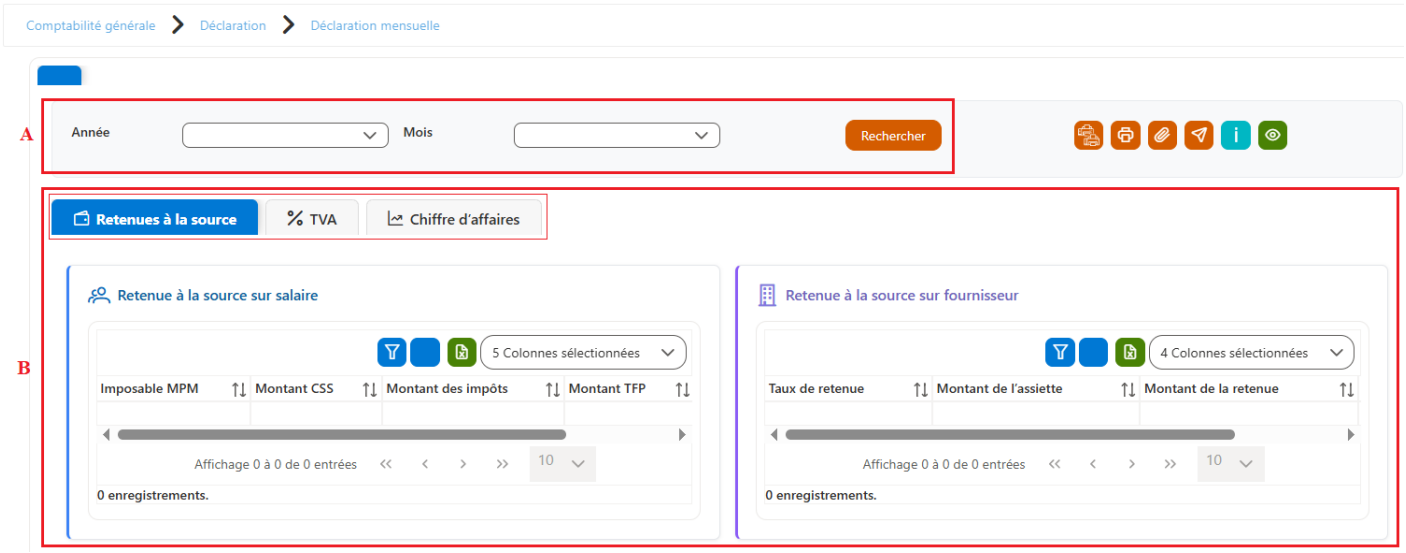


Figure 2 : Ecran Déclaration Mensuelle

Cette organisation permet de consulter les informations générales de la déclaration et de gérer les différents éléments déclaratifs de manière structurée.

En-tête de la Déclaration Mensuelle (A) :

L'en-tête de l'écran permet de sélectionner la période de la déclaration mensuelle à préparer ou à consulter.

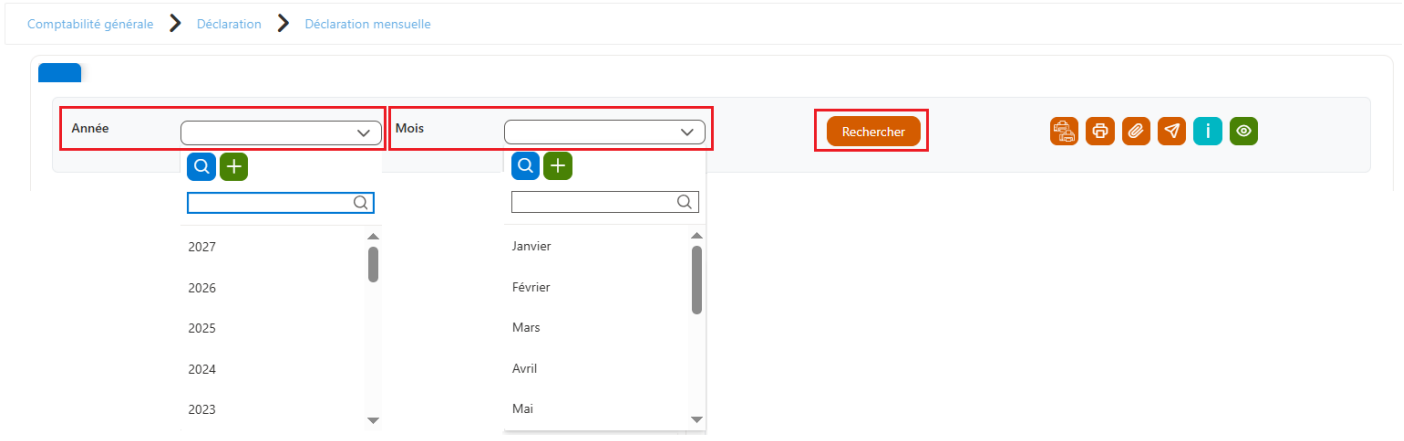


Figure 3 : En-tête Déclaration Mensuelle

Pour préparer une déclaration mensuelle, l'utilisateur doit renseigner :

- **Année** : année fiscale de la déclaration,
- **Mois** : mois concerné par la déclaration.

Après la sélection de l’année et du mois, l’utilisateur doit cliquer sur le bouton **Rechercher**.

Cette action lance automatiquement la recherche et la récupération des données issues des modules Paie et Gestion Commerciale, correspondant à la période sélectionnée.

Les informations récupérées servent de base au calcul des différents impôts et taxes de la déclaration mensuelle.
Ces données s’affichent dans les onglets.

Onglet « Retenue à la source »

Cet onglet présente le détail des retenues à la source calculées pour la période sélectionnée.

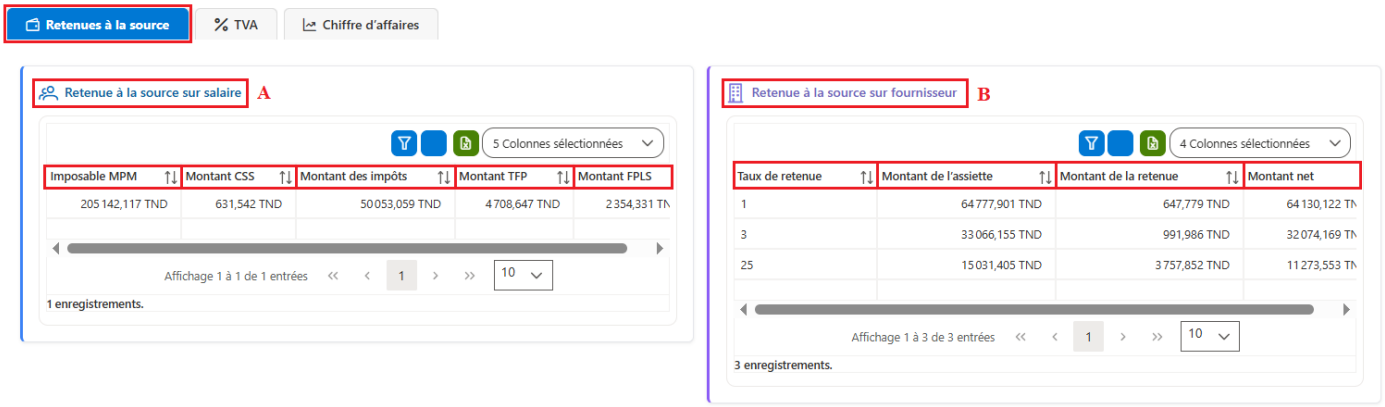


Figure 4 : Onglet Retenue à la source

Retenue à la source sur salaires

Les données sont récupérées automatiquement depuis le module **Paie** et comprennent notamment :

- Salaire imposable
- Montant de l’Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)
- Montant de la Contribution Sociale de Solidarité (CSS)
- Montant de la Taxe sur la Formation Professionnelle (TFP)
- Montant du Fonds de Promotion des Logements pour les Salariés (FOPROLOS)

Ces montants sont calculés sur la base des bulletins de paie validés pour la période concernée.

Retenue à la source sur fournisseurs

Cette section présente les retenues à la source appliquées aux **paiements fournisseurs** effectués durant la période sélectionnée.

Les données sont récupérées automatiquement depuis le module Gestion Commerciale et reposent sur les paiements fournisseurs enregistrés.

Pour chaque paiement, les informations suivantes sont prises en compte :

- Taux de retenue
- Libellé de la retenue
- Montant de l’assiette
- Montant de la retenue
- Montant net payé

Ces éléments permettent le calcul et la consolidation des montants à déclarer au titre de la retenue à la source sur fournisseurs dans la déclaration mensuelle.

Onglet « TVA »

Cet onglet permet de consulter et de calculer les montants relatifs à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour la période sélectionnée.

Les données sont issues des modules Gestion Commerciale, notamment :

- Les factures de vente (TVA collectée)
- Les factures d’achat (TVA déductible)

L’écran est structuré en trois parties :

- TVA collectée (à gauche)
- TVA déductible (à droite)
- Différence de TVA (en bas)

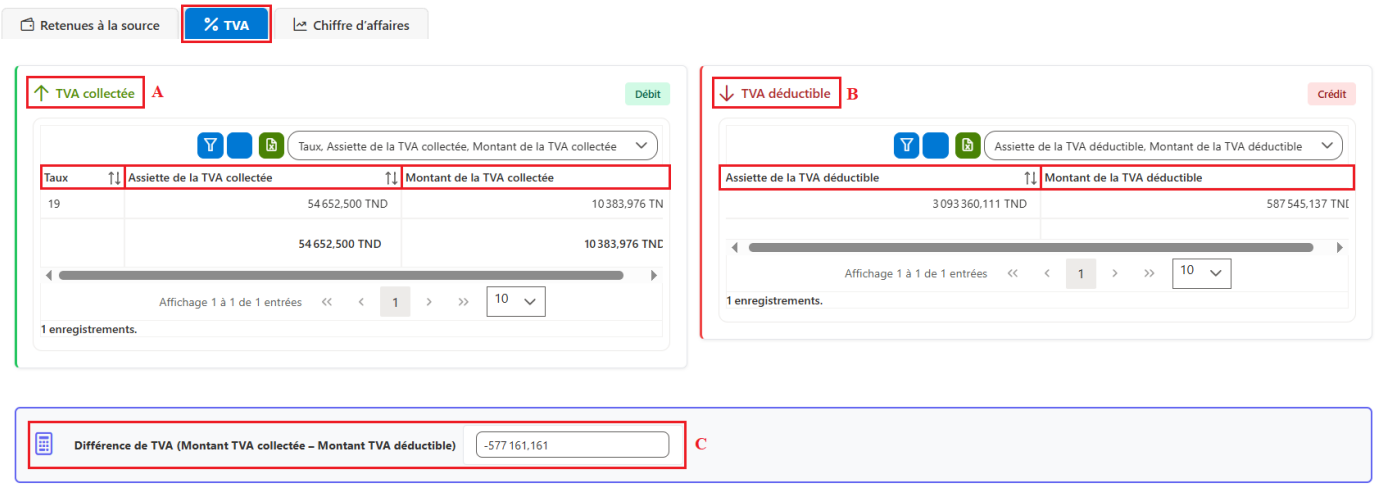


Figure 5 : Onglet TVA

TVA collectée

Cette section présente la TVA collectée sur les factures de vente, ventilée par taux de TVA.

Pour chaque taux, les informations suivantes sont affichées :

- Le taux de TVA : taux légal appliqué aux opérations de vente
- L'assiette de TVA : base imposable correspondant aux montants hors taxes
- Le montant total de TVA correspondant : montant de TVA calculé sur l'assiette selon le taux applicable
- Une ligne de total : récapitulatif affichant le total des assiettes et le total des montants de TVA collectée pour l'ensemble des taux.

TVA déductible

Cette section présente la TVA déductible issue des factures d'achat validées pour la période sélectionnée.
Les montants affichés correspondent à la TVA récupérable, calculée à partir des opérations d'achat enregistrées dans le module Gestion Commerciale.

Les informations présentées sont les suivantes :

- Assiette de TVA : base imposable correspondant aux montants hors taxes des factures d'achat,
- Montant total de TVA déductible : montant global de la TVA récupérable,

Contrairement à la TVA collectée, la TVA déductible est présentée sans ventilation par taux de TVA.

Différence de TVA

Cette partie affiche le résultat du calcul de la TVA à déclarer, selon la formule suivante :

Cette section permet de visualiser le montant net de TVA à payer ou à récupérer pour la période sélectionnée.
Le calcul se fait automatiquement à partir des données affichées dans les sections TVA collectée et TVA déductible, selon la formule suivante :

TVA à payer = Montant de la TVA collectée – Montant de la TVA déductible.

- **Si le résultat est positif** : il correspond à la TVA que l'entreprise doit verser à l'administration fiscale pour la période (à payer).

- **Si le résultat est négatif** : il correspond à un crédit de TVA que l'entreprise peut reporter sur la période suivante ou demander à récupérer selon la réglementation en vigueur (à reporter).

Onglet Chiffre d'affaires :

Cet onglet permet de consulter les montants relatifs au chiffre d'affaires et aux taxes associées pour la période sélectionnée.

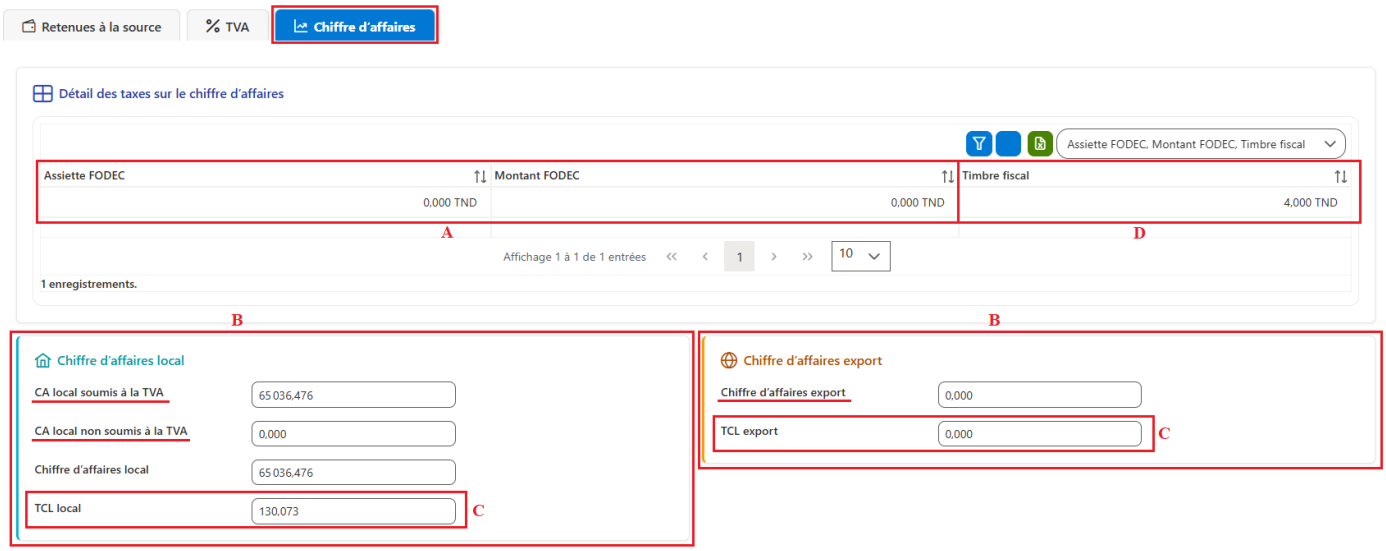


Figure 6 : Chiffre d'affaires

Il est structuré en quatre sections principales :

A. Autres taxes sur le chiffre d'affaires :

Cette section présente les différentes taxes calculées sur le chiffre d'affaires de l'entreprise, en complément de la TVA. Elle inclut :

- **FODEC** (Fonds de Développement de la Compétitivité) : Cette taxe est prélevée sur certaines opérations commerciales selon la législation en vigueur. Elle est calculée en pourcentage du chiffre d'affaires soumis à cette taxe et doit être déclarée et versée à l'administration fiscale.
- **Droit de consommation :** Applicable à certains produits ou services, ce droit est également basé sur le chiffre d'affaires correspondant aux ventes soumises à cette taxe spécifique. Il contribue aux recettes fiscales et est réglementé par le code des impôts.

B. Informations complémentaires :

Cette partie présente les détails du chiffre d'affaires non soumis à la TVA :

- **Chiffre d’affaires en suspension de TVA :** Correspond aux ventes pour lesquelles la TVA n’est pas immédiatement exigible
- **Chiffre d’affaires exonéré de TVA :** Il s’agit des ventes légalement exemptées de TVA, comme certains services financiers ou activités bénéficiant d’une exonération spéciale. Ces montants ne génèrent pas de TVA à collecter mais doivent être déclarés.
- **Chiffre d’affaires à l’export :** Inclut toutes les ventes destinées à l’exportation, qui bénéficient généralement d’un taux de TVA à 0 %.

C. TCL :

La Taxe sur les Collectivités Locales (TCL) est une taxe locale due sur certaines opérations générant du chiffre d’affaires, conformément à la réglementation fiscale en vigueur. Elle est calculée sur la base du chiffre d’affaires local et à l’export soumis à cette taxe, selon les taux applicables suivants :

- Chiffre d’affaires local : 0,2 %
- Chiffre d’affaires à l’export : 0,1 %

Dans cet onglet, l’utilisateur peut consulter :

- La base de calcul de la TCL : chiffre d’affaires concerné par la taxe (local et export)
- Le taux applicable selon la nature des opérations
- Le montant de la TCL à déclarer pour la période

Les montants affichés sont calculés automatiquement à partir des écritures issues des modules de Gestion Commerciale et servent de référence pour la déclaration mensuelle.

D. Timbre Fiscal :

Le droit de timbre sur factures s’applique aux factures et documents éligibles.

Son montant est calculé automatiquement par document pour la période sélectionnée et intégré dans le récapitulatif des taxes à déclarer.

Édition de la déclaration mensuelle :

Après la préparation et la vérification de l’ensemble des données, l’utilisateur peut procéder à la génération de la déclaration mensuelle.

La déclaration est éditée sous forme de deux états au format PDF :

- Un état en langue arabe
- Un état en langue française

Ces documents peuvent être consultés, téléchargés et utilisés pour les besoins de déclaration et d’archivage.

A. État de la déclaration en langue arabe :

الجمهورية التونسية
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
وزارة المالية
MINISTÈRE DES FINANCES

الإدارة العامة للأداءات
DGI
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

التصريح الشهري بالضرائب

تم التحرير في 27/01/2026

شهر : مارس

سنة : 2025

الاسم التجاري : TSI-ERP

المعرف الجبائي : 0736439 S A M 000

النشاط : GESTION DES ESPACES COMMERCIAUX

العنوان / المقر الاجتماعي : Les berges du lac 2 - Tunis **الرمز البريدي** : 1003

الاقتطاع من المصدر

التسميات	الوعاء الضريبي	النسبة	مبلغ الاقتطاع
الأجور والرواتب والمعاشات والجرايات مدى الحياة الخاضعة للاقتطاع من المصدر في إطار النظام العام	128 459,583		26 914,110
المساهمة الاجتماعية للتضامن المستوجبة على الأجور والرواتب والمكافآت والتعويضات	128 459,583		599,324
الخصم من المورد على المبالغ الخام التي تساوي أو تفوق 1000 دينار (شامل جميع الضرائب) والمدفوعة من قبل الأشخاص المعنويين الخاضعين للضريبة على الشركات بنسبة 20%.	1 684 531,464	1%	16 845,315
الأتعاب المدفوعة للأشخاص الطبيعيين الخاضعين للضريبة على الدخل وفق النظام الحقيقي، ولﻷشخاص المعنويين الخاضعين للضريبة على الشركات وفق النظام الحقيقي.	231 687,293	3%	6 950,619
العمولات، السمسرة، الإيجارات ومكافآت الأنشطة غير التجارية المدفوعة للأشخاص الطبيعيين الخاضعين للضريبة على الدخل، ولﻷشخاص المعنويين الخاضعين للضريبة على الشركات.	139 507,967	10%	13 950,797
الخصم من المصدر على الأداء على القيمة المضافة	329 175,031	25%	82 293,757
		المجموع	147 553,922

ضريبة التكوين المهني

ضريبة التكوين المهني بنسبة 2٪	2 947,036

المساهمة في صندوق النهوض بالمسكن لفائدة الأجراء (FOPROLOS)

المساهمة في صندوق النهوض بالمسكن لفائدة الأجراء بنسبة 1 ٪	1 473,523

ضريبة على القيمة المضافة

	أساس الاحتساب	النسبة	المبلغ المحصّل	الضريبة على القيمة المضافة القابلة للخصم
(C.A) رقم المعاملات	18 933,503	19%	3 597,365	
المشتريات الخاضعة للضريبة على القيمة المضافة دون احتساب الضريبة والمحققة للحق في الخصم	1 624 626,176		1 624 626,176	308 678,972
		المجموع	3 597,365	308 678,972

الضريبة على القيمة المضافة المستوجبة الدفع / القابلة للترحيل	- 305 081,607

معلومات مكملة

	المبلغ (د)
تصدير السلع والخدمات	0,000
مبيعات معلقة من الضريبة على القيمة المضافة	0,000

معاليم الطابع الجبائي

ضريبة	المبلغ
معاليم الطابع الجبائي	4,000

ضرائب أخرى على رقم المعاملات

ضريبة	الوعاء الأجري	المبلغ
صندوق التنمية الاقتصادية والثقافية (FODEC) بنسبة ٪ 1	0,000	0,000

ضريبة الجماعات المحلية (T.C.L)

شركات أخرى

ضريبة الجماعات المحلية (T.C.L)	الوعاء الأجري	النسبة	المبلغ
إجمالي رقم الأعمال المحلي المحقق بنسبة 0.2٪	22 530,868	2%	45,062
رقم الأعمال الناتج عن التصدير والعمليات المستفيدة من نفس النظام	0,000	1%	0,000
		المجموع	45,062

ملخص الضرائب والمعاليم الواجب مراجعتها بعنوان هذا الشهر مارس

الاقتطاع من المصدر	44 358,749
(T.F.P) ضريبة التكوين المهني	2 947,036
(FOPROLOS) صندوق النهوض بالمسكن لفائدة الأجراء	1 473,523
(T.V.A) الضريبة على القيمة المضافة	- 305 081,607
معاليم الطابع الجبائي	4,000
(T.C.L) ضريبة الجماعات المحلية	45,062
المجموع	48 824,370

B. État de la déclaration en langue française :

الإدارة العامة للأداءات
DGI
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

الجمهورية التونسية
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
وزارة المالية
MINISTÈRE DES FINANCES

Déclaration mensuelle des impôts

Edité le 27/01/2026

Mois : **Mars**

Année : **2025**

Raison Social : **TSI-ERP**

Matricule Fiscale : **0736439 S A M 000**

Activité : **GESTION DES ESPACES COMMERCIAUX**

Adresse / Siégé Social : **Les berges du lac 2 - Tunis** **Code Postal** : **1003**

Retenue à la source

Libellés	Assiette	Taux	Montant de la retenue
Traitements, salaires, pensions et rentes viagères ayant subi une retenue à la source dans le cadre du droit commun	128 459,583		26 914,110
La contribution sociale de solidarité due sur les traitements, salaires, rémunérations, indemnités	128 459,583		599,324
Retenue à la source au titre des montants brutes supérieurs ou égaux à 1000 D TTC payés par les Personnes morales soumise l'IS au taux de 20%	1 684 531,464	1%	16 845,315
Honoraires Servis aux personnes physiques soumise à IR selon le régime réel et aux personnes morales soumise à l'IS selon le régime réel	231 687,293	3%	6 950,619
Commissions, courtages, loyers et rémunérations des activités non commerciales Servis aux Personnes physiques soumise à l'IR et aux personnes morales soumise au IS	139 507,967	10%	13 950,797
Retenue à la source sur TVA	329 175,031	25%	82 293,757
		Total	147 553,922

Taxe de formation professionnel

Taxe de formation professionnel 2%	2 947,036

Contribution au FOPROLOS

Contribution au Fonds de promotion du logement au profit des salariés 1%	1 473,523

Taxe sur la valeur ajoutée

	Assiette	Taux %	Montant Collecté	TVA déductible
C. A.	18 933,503	19%	3 597,365	
Achats soumis à la TVA hors TVA et ouvrant droit à déduction	1 624 626,176			308 678,972
		Total	3 597,365	308 678,972

TVA à payer/ à reporter	- 305 081,607

Informations Complémentaires

	Montant(D)
Exportation de marchandises et services	0,000
Ventes en suspension de TVA	0,000

Droit de Timbre

Taxe	Montant
Droit de Timbre	4,000

Autres taxes sur les chiffres d'affaires

Taxe	Assiette	Montant
FODEC 1%	**0,000**	**0,000**

T.C.L

Autres entreprises

T.C.L	Assiette	Taux	Montant
C.A Local Brut réalisé aux taux de 0.2%	22 530,868	2%	45,062
C.A provenant de l'exportation et des opérations qui bénéficient du même régime	0,000	1%	0,000
		Total	45,062

Récapitulation des impôts et taxes à consulter au titre du mois Mars

Retenue à la Source	44 358,749
T.F.P	2 947,036
FOPROLOS	1 473,523
T.V.A	- 305 081,607
Droit de Timbre	4,000
T.C.L	45,062
Total	48 824,370

Ces états de déclaration contiennent un en-tête présentant les informations d'identification du déclarant ainsi que la période de déclaration, notamment :

- Mois et année de déclaration
- Raison sociale
- Matricule fiscal

- Activité
- Siège social

En plus de l’en-tête, ces états contiennent plusieurs **tableaux récapitulatifs**, notamment :

- **Retenue à la source** : libellé, assiette, taux et montant de la retenue.
- **TFP** : montant de la Taxe de Formation Professionnelle.
- **FOPROLOS** : montant du FOPROLOS.
- **TVA** :
    - Chiffre d’affaires, achats et retenue à la source sur TVA
    - Assiette, taux de TVA
    - Montants de TVA collectée et TVA déductible
- **Informations complémentaires** : autres chiffres d’affaires non soumis à la TVA (exportation, CA en suspension, CA exonérées).
- **Droit de timbre** : montant du droit de timbre.
- **Autres taxes sur le chiffre d’affaires** : FODEC et droit de consommation.
- **TCL** :
    - TCL sur chiffre d’affaires local et export
    - Assiette, taux et montant de la TCL
- **État récapitulatif** : regroupant le libellé de chaque tableau et le total des montants des taxes déclarées.

Revision #2
Created 2026-11-13 00:53:10 UTC by Khouloud Abssi
Updated 2026-11-15 18:34:46 UTC by Khouloud Abssi